

Assemblée des délégués des sociétés de samaritains romands à Bienne

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **23 (1915)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dimanche: Midi riz et viande de porc; soir soupe d'orge.

Lundi: Midi pois et jambon; soir soupe au riz.

Mardi: Midi haricots et lard; soir soupe à la farine.

Mercredi: Midi choux-raves, porc; soir soupe d'orge.

Jeudi: Midi soupe d'orge et lard; soir soupe à l'avoine.

Vendredi: Midi choucroute garnie; soir soupe d'orge.

Samedi: Midi choux-raves, viande fumée; soir soupe à l'avoine.

Il nous est impossible d'entrer dans plus de détails. Les délégués du Comité international ont vu par-ci par-là des choses, susceptibles d'amélioration, et ils les ont indiquées avec toute la liberté que leur imposait leur rang. La brochure est là pour ceux que cela intéresse.

Nous voulons finir ce compte-rendu par les impressions générales qu'ont rapportées les délégués de ces visites qui furent souvent si fatigantes pour eux, mais qui sont si bienfaisantes pour maintenir en nous la croyance à une humanité future meilleure.

MM. Naville et van Berchem résument ainsi: « Nous n'hésitons pas à le dire, cette impression a été très satisfaisante. Les prisonniers, surtout les militaires, sont bien traités, et en prenant pour principe de leur faire une vie toute semblable à celle des soldats anglais, le gouvernement anglais leur ôte d'avance tout sujet de plainte. On ne peut pas agir d'une manière plus juste à l'égard des prisonniers. En particulier, nous n'avons entendu aucune plainte

contre les soldats qui les gardent ou contre aucun Anglais avec qui ils ont des rapports. Rien ne froisse leurs sentiments militaires ou patriotiques. J'ai parlé de la fête de l'empereur, qui avait été célébrée dans tous les camps. A Dorchester, un sous-officier a fait des discours patriotiques et l'on a poussé des *Hoch* en l'honneur de l'empereur.

Notre conclusion, c'est que, soit le gouvernement allemand, soit les familles des prisonniers, peuvent être sans inquiétude sur ceux qui sont dans les camps en Angleterre. »

Le Dr de Marval a rédigé deux rapports dont le premier finit par ces mots: « La vie de ces hommes est tout à fait supportable, voire même relativement agréable, » et le second par ceci: « Les prisonniers sont traités avec sollicitude dans les régions parcourues dernièrement par nous. La règle paraît être: *sévère, mais bon*, et la bonté perce partout. C'est bien une main de fer, mais dans un gant de velours, mais chevaleresque, du caractère français que nous apprécions hautement. »

M. Eugster ne s'exprime pas moins catégoriquement: « Je suis heureux de pouvoir dire, d'après ce que j'ai vu, que les prisonniers français sont traités avec humanité. Dans des temps aussi troublés, des erreurs et des fautes peuvent se commettre, mais à tout prendre, l'Allemagne remplit son devoir envers les prisonniers français. Il ne faut jamais oublier que le fait d'être emprisonné est profondément douloureux, mais j'ai l'impression que l'Allemand agit et pense d'une façon chevaleresque en face de cette douleur. »

W. B.

Assemblée des délégués des sociétés de samaritains romands à Bienne

le dimanche 9 mai 1915, à 11 heures du matin, à l'Hôtel de l'Ours.

ORDRE DU JOUR: Discussion sur l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de l'Alliance, du 30 mai 1915, à Langenthal. — Nomination des 2 représentants romands au Comité central. — Journée des moniteurs romands.

L'assemblée sera suivie par un dîner à l'Hôtel de l'Ours.